

Réunion du 2 février 1941

Du 2^e Janvier 1941, convocation du Conseil municipal pour le dimanche 2 février à 14^h30 à la Mairie, en séance publique extraordinaire, à l'effet d'élaborer sur les questions portées à l'ordre du jour.
Le Maire

Le dimanche 2 février 1941 à 14^h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Leraux, Maire.

Etaient présents : M. Leraux, Maire, Chaptier, adjoint, Decauville, Flusin, Lefèvre, Delbès, Fourat, Favre, Caussaint, Hemegrave, Bouquin, Nantrez, Courtin, Dupré.

Abstiens : M. Leborgne, Veschamps, adjoints, Cagton.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Caussaint, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité des membres présent à cette réunion, soit 8 voix.

Toutefois M. le Maire ayant demandé si quelqu'un avait des observations à faire au procès-verbal, M. Decauville dit qu'il proteste contre les travaux du front de l'Yvette le montant à 53.000 francs qui ont été faits sans adjudication, et M. Nantrez fait remarquer que la Société Séromaïle prétend ne pouvoir faire des travaux dans la rue de Versailles, au dessus de sa côte, alors qu'elle demande 350.000 francs à la commune pour alimenter l'usine qui se trouve encore au dessus de la rue de Versailles.

Ces observations provoquent une discussion au cours de laquelle M. Dupré prononce une parole malicieuse, M. Nantrez demande un blâme pour M. Dupré, ce blâme recueille 7 voix et confirme celle de M. Dupré.

M. Dupré fait observer à M. Decauville et Nantrez que ces questions ont été discutées à la dernière réunion, et que des conseillers municipaux absents n'ont pas d'observations à faire sur la rédaction du procès-verbal.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Ceroc, remerciant le conseil pour le voeu du 24 Novembre.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Revouef, concessionnaire du Marché, en date du 25 Janvier s'excusant d'avoir laissé sans réponse les propositions du 1^{er} décembre, par suite d'un voyage en Algérie.

M. Revouef accepte purement et simplement de régler jusqu'au 31 décembre 1940, la somme de 80.912 francs, qu'il tient à la débmission de la commune. Le Conseil accepte à l'unanimité, ce versement.

Lettre de Mme Ceroc

Lettre Revouef

Envoyé le 5 février 1941
Reçu le 10 février 1941

102

En ce qui concerne l'avenir, M. Revouf demande s'il ne pourra pas être apporté au projet du conseil municipal les modifications suivantes :

En raison de ce que le minimum de fermage mensuel de 2.612 francs sera loin de lui laisser en période d'hiver, la marge nécessaire pour les frais d'exploitation (plusieurs marchés sont inférieurs à 200 francs) et que, d'autre part, dans le désir de menager l'avenir, il peut paraître opportun d'assurer des pertes qu'il espère rait passagères, M. Revouf demande que la faculté de retiler chaque trimestre soit réservée à lui seul. Le fait qu'à chaque fin de trimestre il aura à purifier les vergerement à concurrence de 15% des recettes brutes par assurant menager suffisamment les intérêts de la commune.

Le conseil après en avoir discuté décidé de tenir aux termes de la délibération du 15 décembre 1940, c'est à dire, faculté reconduite de faire céder le bail à la fin de chaque trimestre.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise en date du 18 janvier 1941, déclarant qu'il ne peut autoriser la commune à prendre un engagement d'une durée indéterminée en approuvant une délibération du Conseil municipal votant une rente viagère à M. Etillard et Breton, cantonniers atteints par la limite d'âge, et qui ont quitté leur emploi le 31 décembre 1940.

Le conseil, considérant que ces employés n'ont pu bénéficier du statut du personnel communal établi en 1935, étant déjà trop âgés à cette époque, charge M. le Maire de faire une démarche auprès de M. le préfet de Seine et Oise, pour lui demander de revenir sur sa décision, attendue qu'il ne s'agit pas d'une rente viagère, mais d'une allocation renouvelable chaque année, dont bénéficie déjà M. Lubault, ancien cantonnier de la commune, par délibération du conseil municipal approuvée en 1938.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise relative aux travaux de viabilisation de la rue Mademoiselle.

Le conseil ^{décide} de faire étudier cette question par la commission des travaux.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bleaut, 16 rue des Haies à Orsay protestant contre l'emprise faite par M. Mollier sur un sentier qui existe depuis toujours rue des Haies contre la propriété de M. Bleaut.

Le conseil est d'accord qu'il y a lieu de rechercher si il s'agit bien d'un sentier rural classé, car au cas contraire il appartient à M. Bleaut d'intenter une action personnelle contre M. Mollier.

Allocation aux employés communaux atteints par la limite d'âge

Paroissiale
Reçu le 5 Janvier 1941

Travaux de la Rue Mademoiselle

Lettre Bleaut

Garantie décennale du
Marché couvert

Malherbe.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Mutuelle d'assurances des chambres syndicales du bâtiment et des travaux publics, au sujet de la garantie que la Société des travaux publics et d'entreprises électriques refuse de payer sur le montant définitif des travaux.

Le conseil après en avoir délibéré est d'avis qu'il appartient à la Société d'assurances de pourvoir le recouvrement de la prime.

Etant donné l'impossibilité de fonctionnement de la cantine scolaire le conseil décide qu'il sera payé 10 francs par mois par enfant ou 5 francs lorsque plusieurs enfants n'apporteront qu'une seule gamelle, pour les repas réchauffés au gaz. La recette sera encaissée par le secrétaire de la caisse des écoles.

M. le Maire informe le conseil que le Marché de M. Benoist, entrepreneur pour l'enlèvement des ordures ménagères est expiré le 31 décembre.

M. Benoist propose de continuer le service avec une augmentation de prix, devant utiliser un camion à gazogène.

Le conseil accepte de traiter avec M. Benoist à raison de 29.055 francs du 1^{er} Mars au 30 Septembre 1941.

Jusqu'au 1^{er} Mars le travail sera effectué en rigue.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise du 28 décembre 1940, indiquant que la commune redévait à la clôture de l'exercice 1939 pour arriérés d'assistance 134.915,91 francs. Il a été versé au 31/12/40 54.871,-

La commune redoit

80.044,91

à rembourser sur les exercices 1941-1942-1943.

Le conseil décide d'inscrire au budget un crédit de 27.000 francs pour l'année de 1941

M. le Maire informe qu'à la suite du dégel, il a dû faire faire d'urgence des travaux de réfection dans le chemin de Saint-Jean-de-Beauregard et qu'il a demandé à M. Lorin, une participation de 1.000 francs dans ces travaux et donne lecture d'une lettre de M. Lorin l'informant qu'elle a transmis sa lettre à la Société Parisienne Urbaine et Foncière.

M. Decauville signale que M. Bedot détient la bordure de l'angle de la rue Blaize Desjardins et de la rue de la maïe et que M. Muscietto dépose des ordures en face sa propriété.

Il est procédé ensuite à la discussion du budget de 1941

Le conseil décide de porter de 6.000 francs à 10.800 francs les frais de représentation du Maire à partir du 1^{er} Janvier 1941, par 8 voix pour, 5 contre et 1 abstention. Le crédit sera inscrit au budget de 1941.

Réparation du chemin de
St Jean de Beau
regard

Frais de représentation
du Maire

Envoyé le 5 février 10.800 francs
Reçu le 10

Supplément de traitement
du personnel enseignant

En raison de l'impossibilité de faire fonctionner la cantine scolaire, le conseil décide de modifier aussi le supplément de traitement du personnel enseignant.

Directeur de l'école des garçons	300.-	500 francs.
Directrice de l'école des filles	200.-	
Directrice de l'école maternelle	100.-	

Livres de prix

Le conseil demande à M. le Maire de faire distribuer aux élèves reçus au certificat d'études en 1941 les livres de prix qui se trouvent à la Mairie.

Subventions aux Sociétés

Le Conseil décide d'attribuer en 1941, les subventions suivantes aux sociétés locales :

Société de Secours Mutuals	1.200.-
Syndicat d'Initiative	300.-
Société de pêche	300.-
Société d'horticulture	300.-
Union philarmonique d'Ortaf	300.-
Fanfare Sté Cécile	300.-
Quette Sportive	300.-
Société de Gymnastique	300.-
Coopérative scolaire de garçons	300.-
d° d° filles	300.-

Comité d'entraide aux prisonniers de guerre 3.000

Par ailleurs les crédits suivants sont modifiés :

Entretien des bâtiments communaux	85.000
Goudronnage de chaussées	10.000
Entretien des Rues	10.000
Éclairage des Rues	3.000
Subvention au Bureau de Bienfaisance	5.000

Le budget primitif de 1941 ainsi modifié est adopté à l'unanimité

RECETTES	constatées en 1939	prévisions 1941
5 cent. ord. sur contrib. fonc. et mob.	4.009	4.095
8 cent. sur contribution des patientes	7.427	1.490
10 cent. sur le traitement du garde champêtre	3.801	9.800
350 cent. pour insuffisance de revenus	378.287	354.650
3 cent. spéciaux pour taxe de sécurité		3.000
5 cent. spéciaux pour chemins vicinaux	4.900	4.947
3 cent. spéciaux pour chemins vicinaux	2.940	2.968
3 cent. pour chemins ruraux		3.000
4 cent. pour remboursement de l'emprunt de	60.000	4.224
13 cent. "	150.000	12.930
48 cent. "	800.000	48.311
4 "	65.000	3.929
45 "	750.000	45.294
13 "	221.975	13.582
72 "	1.350.000	72.802
I "	2.800	1.000
29 "	600.000	29.222
4 "	60.000	3.392
12 "	88.174	12.740
4 "	57.774	3.858

Taxe d'habitation d'après la valeur locative	96.595	90.000
Taxe sur les instruments de musique à clavier	2.103	2.000
Taxe sur les chiens	12.370	12.000
Taxe vicinale	80.234	133.014
Droits d'expédition des actes de l'Etat civil	2.440	300
Droits de légalisation		I.800
Part de la commune, concessions du cimetière	20.000	20.000
Produit du caveau provisoire		200
Droits de visite des viandes	8.466	8.100
Intérêts des fonds placés au Trésor	713	I.000
Produit des rentes sur l'Etat	7.482	7.500
Produit des rentes sur particuliers	450	450
Loyer des propriétés communales	I.203	I.800
Usage du dépotoir et vente de gadoues	I.725	I.000
Excédent du revenu de l'hospice	2.596	2.396
Redevance Société Lyonnaise des Eaux	66.314	70.000
d° Sté-Dumièvre		I0.000
Pompes funèbres	6.775	7.000
Redevance du concessionnaire du marché	835600	6.000
Produit de la crèche	2.I66	2.000
Fonds commun sur le chiffre d'affaires	I8.566	I8.000
Fonds commun des contributions indirectes	35.627	I0.000
Fonds commun des étrangers		700
Fonds commun des combustibles liquides	I2.240	2.000
Compensation suppression des patentés	II.400	I0.000
Permis de chasse	I.640	
Service des pompiers	I.235	I.000
Remboursement de frais d'études	I2.856	6.000
Indemnité assoc. synd. secrétariat administratif	936	I.000
Relb. par Cne de Bures, Eclairage Bures-Orsay	860	860
Subvention de l'Etat, services d'intérêt national	61.249	45.936
Subvention de l'Etat pour dépenses de chômage	91.455	200.000
Produit des majorations départementales chômage	5.250	I0.000
Subvention des communes, frais audiences foraines ...	350	75
Redevance Lorin, consommation eau ferme de Mondétour	460	400
Avance département fonds roulement chômage	I0.000	I0.000
Redevance Lorin, chemin rural N° 15 (9% annuité)....	8.683	8.683

Total des Recettes I.317.275

1.358.981

Bénéfication emprunt de 600.000

==11.065

1.363.346

DEPENSES

I - traitement du secrétaire et des agents des services administratifs	60.513	70.000
3 - allocations familiales	7.882	I2.000
4 - Assurances sociales	I3.101	7.000
5 - traitement du receveur perceuteur	833	925
6 - Assurance responsabilité civile et accidents	2.170	4.500
7 - indemnité au Caissier de la Caisse d'Epargne	300	300
8 - Frais de représentation du Maire	I0.809	I0.800
9 - Recensement par le contrôleur	I.473	I.500
10 - Reversement au secrétaire des indemnités des associations syndicales pour secrét. administratif		I.000
II - Entretien, assurance, essence motocyclette		I.000
I3 - Frais de Bureau	6.328	6.500
I4 - chauffage Eclairage, Mairie, crèche		20.000
I5 - Timbres et mandats		2.000
I6 - abonnement diverses publications administratives	393	350
I7 - Frais de confection des rôles	3.691	4.500
I8 - Cotisation municipale imprimés	I60	200
I9 - Frais de téléphone et communications téléphon.	2.650	3.000
20 - Allocation au porteur de dépêches	I.200	I.200
21 - Frais de contrôle du gaz		500
23 - Audiences foraines	2.400	2.400
26 - contribution à la police d'Etat		9.800
27 - Indem. chauffage bureau de la gendarmerie	200	200
29 - Indemnités diverses aux sapeurs pompiers	3.922	4.000
30 - Assurance des sapeurs pompiers	I.037	I.650
31 - Matériel incendie	6.218	6.000
33 - Matériel de défense passive		3.000

à reporter

II5.275

I74.325

Bénéf. 11.065
8 Juin 1944

	Reports	IT5.275	T747.325
40 - Cintingent protection de la santé publique	5.536	8.700	11 5
45 - Honoriaires de l'architecte et géomètres	6.872	8.000	
49 - Entretien des batiments communaux	28.029	25.000	
50 - Assurance des batiments communaux	2.151	2.500	
51 - consommation eau, batiments communaux, bornes font.	20.975	20.000	
52 - contributions et impots	2.828	4.500	
53 - Remontage de l'horloge, entretien des pendules ...	I.400	I.800	
54 - Prolongation de l'ouverture du bureau de poste	3.375	3.375	
55 - Frais entretien des boites aux lettres	I50	I60	
56 - conservation des archives	I.153	I.000	
57 - Entretien des fontaines puits et mares	I26	I.000	
58 - traitement des gardes du cimetière	6.000	6.600	
60 - Assurances sociales	I.976	3.000	
61 - clôtures du cimetière et entretien		500	
63 - matériel			
65 - salaire du personneloyer de la commune	89.558	103.000	
66 - Assurances sociales		8.000	
67 - Goudronnage de chaussées	44.490	40.000	
68 - Entretien des rues, quais et places publics	43.328	40.000	
69 - Enlèvement des boues et ordures ménagères	28.426	50.000	
70 - Eclairage des rues et places publiques	I0.I83	25.000	
71 - Subvention aux lotissements		I0.I83	
75 - Salaire des agents de la voirie vicinale	I2.209	I2.400	
76 - Assurances sociales		500	
79 - Frais généraux		I.200	
80 - Entretien et réparation des chemins vicinaux	26.005	84.901	
83 - Contribution au fonds commun	35.762	44.338	
84 - dépenses diverses		500	
85 - Indemnité de licencement de M. BRETON		1.000	
89 - Entretien et réparation des chemins ruraux	2.647	I0.000	
95 - Inspection sanitaire des tueries	8.I00	8.I00	
97 - Indemnité de logement aux instituteurs	II.750	I4.000	
98 - Supplément de traitement personnel enseignant	I.400	1.200	
99 - Salaire de l'aide de l'Ecole maternelle	7.488	8.I00	
I00 - Assurances sociales		700	
I01 - Arbre de noel de l'Ecole maternelle	300	300	
I02 - Indemnité à M. Daré	250	250	
I03 - Indemnité à Mme Daré	250	250	
I04 - Entretien des Ecoles publiques	I6.916	20.000	
I05 - chauffage et Eclairage des classes	43.559	40.000	
I06 - Mobilier scolaire		2.000	
I07 - Achat de livres de prix	6.279	5.000	
I08 - Gratuité scolaire (fournitures)	23.594	30.000	
I09 - traitement du professeur d'anglais	2.000	2.000	
I10 - traitement du professeur de dessin	I.000	I.000	
I11 - traitement du professeur de sténographie	I.400	I.400	
I11 bis - traitement du professeur de comptabilité	I.400	I.400	
I11 ter - traitement du professeur de solfège	600	I.000	
I12 - Achat de livres de bibliothèque scolaire	I96	200	
I16 - Entretien du terrain de jeux	250	I.000	
I18 - Réglement des contingents d'assistance arriérés		27.000	
I19 - Posage d' nourrissons	I00	I00	
I20 - Inspection médicale des Ecoles	5.068	6.500	
I25 - Troussseaux de maternité		I.000	
I26 - Médailles et livrets pour les prix	307	400	
I28 - Crèche, personnel et fournitures	II.153	I4.000	
I29 - Chaussures aux enfants des Ecoles	475	3.000	
I30 - surveillance de la cantine	I.536	2.000	
I31 - Pensions au personnel	5.000	9.000	
I42 - F ^e ncées nationales	II.898	2.000	
I45 - Subvention à la caisse des Ecoles	I0.000	2.000	
I46 - Subventions aux sociétés locales	I0.900	3.500	
Secours mutuels	I.200	100	
Horticulture	500	500	
Coop scolaire filles	200	500	
d° garçons	200	500	
Fanfare Sto Cécile	500		
I47 - Subvention au comité des prisonniers, de guerre		5.000	
I48 - Subvention à l'Yvette Sportive et I. b. de Gymnastique		5.000	
I49 - Subvention au Bureau de Bienfaisance	2.000	5.000	
I50 - Apprentissage de métiers		5.000	

I55	- Dotation de la Rosière	I. 500	I. 500
I56	- Reversement au B. Bce legs Boursier	630	630
I57	- Emploi du legs Parrat	I. 080	I. 080
I58	- Emploi du legs Salmon	350	720
I58 bis	- Emploi du legs Génétaix	405	440
I59	- Dépenses imprévues	5.978	6.069
I60	- I9° annuité emprunt de	60.000 places publiques	4.225
I61	- I5 " "	I50.000 dépotoir	I2.930
I62	- II° " "	800.000 Eau	48.500
I63	- II° annuité emprunt de	65.000 rue Boursier	4.000
I64	- I0° " "	750.000 Ecoles	45.400
I65°	- 9° " "	22I.975 - logements....	I3.410
I66	- 6° " "	I.350.000 Eau	73.000
I67	- 8° " "	2.500 - Sallémouille	I88
I68	- 4° " "	60.000 Ecoles provis/	3.882
I69	- 4° " "	88.I74 assistance	II.980
I70	- 5° " "	600.000 Marché et av.	
		St-Laurent	39.030
I71	- 2° " "	56.455 d°	3.858
I91	- Allocations en espèces aux chomEURS	I04.874	250.000
I94	- Emploi de la majoration départementale	I0.726	I0.000
I99	- Dégr-vements de taxes locales	I.441	5.000

Total des dépenses

1363.346

Impositions à comprendre dans les rôles généraux de 1941.

le Conseil, délibère :

Les impositions à comprendre dans les rôles généraux de 1941 sont votées ou fixées à nouveau conformément aux indications contenues dans le tableau ci-dessous :

1° Impositions ordinaires et spéciales

	5 centimes ordinaires	
370	centimes insuffisance de revenus	
10	centimes contribution à la police d'Etat	
5	" ordinaires pour chemins vicinaux	
3	" extraordinaires pour chemins vicinaux	
3	" extraordinaires pour chemins ruraux	
3	" spéciaux pour taxe de sécurité	
	2° impositions extraordinaires	
4	centimes pour remboursement d'un emprunt de	60.000 places publiques
I3	" "	I50.000, dépotoir communal
48	" "	800.000, eau
4	" "	65.000, rue Boursier
45	" "	750.000, écoles
I3	" "	22I.975, logements
72	" "	I.350.000, eau
I	" "	22800, Sallémouille
29	" "	600.000, marché, viabilité
4	" "	60.000, Ecoles provisoires
I2	" "	88.I74, assistance arriérée
4	" "	57.455, Marché couvert

le Conseil,

vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 30 avril 1940,

Considérant qu'il est nécessaire d'entretenir les chemins vicinaux dans un bon état de viabilité ;

Vote l'inscription au budget de la commune des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1941 et pour la contribution au fonds commun des chemins vicinaux et ruraux, le tout conformément aux indications données par M. l'ingénieur vicinal.

Le conseil décide le remplacement par une taxe vicinale de trois journées de prestation d'hommes et de trois journées d'animaux et de véhicule.

Budget du bureau de Bienfaisance

Envoyé le 8 février 1941

Reçu le 12

Le Conseil approuve le budget du bureau de bienfaisance pour 1941, mais comme il n'est prévu en recette qu'une subvention communale de 2.000 francs et que le conseil municipal a alloué 5.000 francs, un crédit supplémentaire de 3.000 francs sera inscrit au budget supplémentaire.

Monsieur Bellis donne connaissance du projet de budget établi par la commission administrative de l'hôpital archangé

Budget de l'Hôpital

9 février 1941

Approuvé
Reçu le 10

ainsi qu'un mémoire explicatif qui sera joint à ce budget.
Le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'adopter le budget ainsi présenté par 9 voix et 3 abstentions.

Le conseil est d'avis que M. Renault Lucien soit radié de la liste des assisés, ses enfants pouvant subvenir entièrement à ses besoins.

3 demandes admises.

Assistance aux vieillards

Assistance aux femmes en couches : 3 demandes admises.

L'ordre du jour étant épure la séance est levée à 18 heures.

Réunion du 6 Avril 1941

du 6 Avril 1941

Convocation du Conseil municipal pour le dimanche 6 avril 1941, à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Chartier, adjoint au Maire à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

Le dimanche six avril mil neuf cent quarante et un à dix heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Chartier, adjoint.

Étaient présents - M. Chartier, adjoint, Decauville, Fleuri, Delleur, Faure, Coustant, Hemeigrave, Bauguer, Naubrez, Courdin Clémie et en fin de séance M. Leroux Maire.

AbSENTS : M. M. Lefèvre, Fourat, Lagson, Leborgne, Deschamps.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donna lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adapté à l'unanimité.

M. le président donna lecture d'un mémoire de Mr David, donnant son déistement dans l'instance engagée devant

affaire David

lettre Stoffel

le conseil de préfecture. Le conseil autorise M. le Maire à accepter ce désistement.

M. le président donne lecture d'une demande de M. Stoffel pour cultiver une partie du terrain le trouvant en face du cimetière, route Megret. Le conseil rejette cette demande, ce terrain constituant une place publique.

M. le président rappelle que lors de la fête de la Rotière 1939 une course cycliste avait été organisée par la commune, avec comme premier prix, une bicyclette. Le prix de ce vélo, fourni par la maison Wourst n'a pas été acquisé, la facture n'ayant pas été présentée en temps voulu. Le conseil décide de régler cette facture crédit à prendre sur les dépenses imprévues.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Louis Martin demandant la réparation du mur mitoyen entre l'ancien cimetière, et M. Chevalier, actuellement en zone libre. Le conseil demande de faire établir une évaluation de la dépense.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Gitzhoven, disant que le syndicat du Val Seuse tient à la disposition de la commune, une somme de 5.879 francs, en participation des travaux de canalisation d'eau de la route de Chartres. Le devis de la Société Liformaire est de 25.042 francs, pour une canalisation de 150 mètres. Le conseil accepte ce devis et décide de faire faire les travaux, le crédit étant prévu au budget additionnel de 1940 et devant être reporté dans les restes à payer de cet exercice.

M. le Maire informe le conseil que d'après les dispositions du legs Vasseur, accepté par la commune, le 31 Mai 1932, une somme de 25.000 francs vient d'être encassée par le Receveur municipal. Le conseil décide de placer cette somme en rentes sur l'état. L'emploi des arrérages sera déterminé ultérieurement.

Le conseil, en raison des événements décide de ne pas décliner de Rotière cette année. Le crédit inscrit au budget sera réservé, en vue de désigner 2 bénéficiaires en 1941 si il y a lieu.

M. le Maire informe le conseil que les troupes allemandes ont commencé l'exécution d'un pont sur la rivière, faisant communiquer la Rue Bauduet à la prairie des Villes, travaux qui n'ont pu être achevés. Le conseil demande à Monsieur le Maire de solliciter de l'administration des Ponts et chaussées, la terminaison de ce pont.

M. le Maire dépose sur le bureau, un projet d'aménagement de centre scolaire, dont les travaux se montent à 2.600.000 francs environ, dont 400.000 francs peuvent être exécutés par la main d'œuvre en chômage.

facture Wourst

envoyé le 10/4/41

affaire chevaliercanalisation d'eau
du Val Seuse

envoyé le 10/4/41

Recu le 21.5.41.

legs Vasseur

envoyé le 10/4/41

Recu le 22 avril 1941

désignation de la
RotièrePont sur l'Yvetteaménagement du terrain
de jeux en centre
scolaire

Le conseil, après en avoir discuté, approuve le projet d'aménagement du terrain scolaire d'éducation physique ou sportive et du bassin de natation, destinés aux enfants des écoles.

S'occupe une subvention de l'état la plus large possible et décide de prendre à sa charge la partie non subventionnée des dépenses, en contractant un emprunt.

S'engage à voter les centimes nécessaires à l'amortissement de cet emprunt.

Prend l'engagement d'assurer les frais de gardiennage et d'entretien du terrain par l'inscription d'un crédit spécial au budget.

Prend l'engagement de mettre les installations en cause à la disposition de toutes les sociétés agréées de la localité, lorsque ces installations ne seront pas utilisées par les enfants des écoles.

Elle prend enfin l'engagement de commencer les travaux d'aménagement dans un délai de 3 mois à partir de la date de la notification de l'octroi de la subvention.

Ces travaux étant exécutés dans une propriété appartenant à la commune provenant du legs Blondin, ne nécessitent pas l'achat de terrain.

Assistance aux femmes en couches : 4 demandes admises.

Assistance aux veillards : 5 demandes admises.

Assistance médicale gratuite : 6 demandes admises.

L'ordre du jour étant éprouvé la séance est levée à 19^e.

*Levy Delbos Dupet
Sorajt Jucquois*

Du Mercredi 8 aout 1941

Convocation du Conseil Municipal en séance publique extraordinaire, pour le lundi 11 aout 1941 à 20 heures à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

Verrier

Séance du 11 Octobre 1941

Le onze octobre mil neuf cent quarante et un, vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^e Benin, Maire d'Orsay.

Etaient présents : M^e M. Benin, Maire, Monsanglant, Demouchef, adjoints, Beix, Buart, Chaumont, Delles, Dupré, Guillemand, Guif, Hennegrau, Jacquet, Lagrize, Lambertie, Leroux, Plessis, Mme Boule.

Excusés : M. Alos, Dr Cécier.

Le Conseil choisit pour secrétaire M^e Hennegrau, lequel donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 avril 1941 qui est adopté par les membres du Conseil Municipal en fonction à cette date.

M. le président donne lecture de l'arrêté préfectoral du 16 avril 1941 nommant Monsieur Benin Léonce, Maire d'Orsay, en remplacement de Monsieur Leroux, conseiller municipal délégué, faisant les fonctions de Maire, avec effet du 25 avril 1941.

M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 5 Juillet 1941, nommant Conseillers municipaux de la commune d'Orsay Article premier :

M. Monsanglant Georges Auguste, entrepreneur de couverture plomberie.

M. Demouchef Eugène, horticultrice maraîcher.

M. Alos Lucien Louis, baudier autogène

M. Beix Jean, mason

Mme Boule, née Augustine Venerie, sans profession

M. Buart Maurice, Henri Louis, applicateur en dératisation.

M. Chaumont James, Emile, Lucien Maurice, Secrétaire

M. Delles Georges, géomètre-expert.

M. Dupré Marcel, agriculteur-distillateur.

M. Guillemand Georges, cultivateur.

M. Guif Emile, ancien négociant.

M. Hennegrau Pierre Fernand, journaliste commercial

M. Jacquet Lagrize Pierre, retraité S.N.C.F.

M. Lambertie François, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

M. Leroux François Marie, négociant en chaussures.

M. Plessis Fernand Jean, comptable

M. Cécier Léon Eugène Joseph, médecin des hôpitaux de Paris,

Article deux :ont nommés adjoints au Maire.

1^o adjoint - M. Monsanglant Georges Auguste

2^o adjoint - M. Demouchef Eugène.

Venue des Assemblées Municipales. M. le Maire donne lecture de la circulaire de mon-

112

Nomination des commissions municipales

Siècle le Préfet, en date du 25 Juillet 1941, spécifiant que les assemblées doivent se placer uniquement sur le terrains administratif, à l'exclusion de toute considération ou activité politique.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil procéde à l'établissement des commissions municipales ci-après -

Commission des finances - M. H. Lamberte, Plessis, Vellies, Guy Leraux, Hemmergrave, Dr Cixier.

Commission des chemins et Cravauze - M. H. Vellies, Guy, Bercy, Leraux, Dufre, Guillemand, Jaquet-Lagrange, Chaumont Crèche - Mme Boule

Commission des Ecoles - Dr Cixier, M. H. Lamberte, Hemmergrave Plessis.

Commission d'agriculture - M. H. Dufre, Guillemand.

Commission d'Hygiène - Dr Cixier, Mme Boule, M. H. Lamberte, Hemmergrave, Chaumont.

Commission Sportive - M. H. Buart, Alos.

Commission de Ravitaillement - M. H. Dufre, Guillemand, Leraux, Guy, Chaumont, Mme Boule.

Le Conseil désigne à l'unanimité M. H. Bercy et Guy pour faire partie de la commission paritaire de chômage.

Le Conseil désigne à l'unanimité Madame Boule et M^e Chaumont, pour faire partie de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil désigne à l'unanimité M. le Dr Cixier et M. Lamberte pour faire partie de la commission administrative de l'Hopital Archange.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société L'Économie des Eaux en date du 16 Juillet 1941, exprasant que le renforcement que cette société est occupée à réaliser à l'usine d'Orsay, n'a pu être terminé pour la saison d'été par suite des difficultés multiples rencontrées depuis le début des travaux.

La Société craint que la quantité d'eau disponible actuellement ne soit insuffisante pour les fournées chaude d'été. Pour éviter à l'inconvénient d'un rationnement et en attendant que les nouvelles installations permettent au fruits de suffire aux besoins de la Ville d'Orsay et des communes environnantes, la société a étudié la possibilité d'amener dans le réservoir d'accumulation de l'usine d'Orsay un complément d'eau provenant du réseau général alimenté par les rivières principal de Viry, Chatillon et de Mandres.

Ces dispositions auraient pour avantage de constituer un cours immédiat dans le cas où un accident rendrait l'eau du réseau communal provisoirement inutilisable.

Commission de Chômage

Commission administrative

Avec du Bureau de Bienfaisance

Commission administrative de l'hôpital

Travaux de raccordement du fruits antérieur

L'eau du réseau général arrive actuellement par la canalisation de 200 m/m de l'avenue St Laurent, mais la pression disponible est insuffisante pour permettre le remplissage du réservoir de Moncteur. C'est pourquoi la Société est obligée de faire remonter cette eau par l'usine d'arsal.

La Société Léonmaire propose de poser une canalisation de 100 m/m et de 180 mètres de longueur, dans l'avenue Foch, depuis l'avenue Saint Laurent, jusqu'au lavoir Silué près du front de l'Yvette, à cet endroit la nouvelle canalisation sera raccordée sur une ancienne conduite de 100 m/m qui avait été installée pour amener les eaux du puits au lavoir, lorsque ces eaux, trop abondantes, se déversaient dans l'Yvette. Cette canalisation est actuellement inutilisée et pourra servir utilement au remplissage du réservoir d'accumulation de l'estaminet.

La défense à envisager pour l'exécution de ces travaux est de 35.000 £ environ.

après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité le
principe des travaux sous les réserves suivantes :

1^e L'eau de Viry-Châtillon sera fournie gratuitement à la commune d'Orsay, pendant les périodes d'interruption.

2° Si la Société Lyonnaise refuse de souscrire à cette condition, il sera établi un compteur à double sens, entre le réseau d'Orsay et celui de la Société Lyonnaise, à l'extrémité de l'avenue Saint Laurent.

3° - Le compteur qui amène l'eau sera à la charge de la commune et le compteur de sortie à la charge de la Société Lyonnaise.

11^e. Il sera établi un avenant à la convention fixant le tarif de vente d'eau à la commune par la Société Lyonnaise et par la commune à cette société et donnant l'assurance formelle qu'il ne sera procédé à l'envoi d'eau de Verv. Chatillon dans le réseaux du printemps qu'après avis adhésif par la Société Lyonnaise des Eaux au Maire de la commune d'Orsay.

Sous ces réserves, le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à traiter de gre' à gre' avec la Société L'Isomaisie et vote un crédit de 25.000 francs pour le financement des travaux qui sera inscrit au budget additionnel de 1961.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h.

• were on your home ground, the country of the
Welsh, Granville, Pitt
Boule, Thomas
Guy, John Wesley
Massachusetts, New England
Maryland, Dr. Drew